



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTRE DES FINANCES
CABINET DU MINISTRE
PROJET SIGEFI**

**RAPPORT D'ACTIVITES POUR LE TROISIEME TRIMESTRE
2011**

***FINANCEMENT DU PROJET : UNION EUROPEENNE A TRAVERS LE DP2 DU
PROGRAMME D'APPUI BUDGETAIRE A LA RELANCE ECONOMIQUE***

Pasteur MPAWENIMANA

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCION.....	3
II.	LES ACTIVITES REALISEES AU COURS DU TROISIEME TRIMESTRE ...	4
	A. STABILISATION DU SIGEFI.....	4
	A.1 Recrutement de deux informaticiens.....	5
	A.2 Acquisition du serveur d'application + SBS 2008 Premium + Dot Net STUDIO.....	5
	A.3 Formation avancé aux informaticiens en Dot Net Studio.....	6
	B. DEVELOPPER ET FINALISER LES NOUVEAUX MODULES SUIVANTS DANS L'APPLICATION SIGEFI	6
	C. INTRODUCTION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE DANS LE SIGEFI.....	8
	D. ETABLISSEMENT D'UNE LIAISON INFORMATIQUE ENTRE LE MINISTERE DES FINANCES ET LA BRB	8
	E. INTRODUCTION DU BAS/FCE DANS SIGEFI.....	12
	F. MISE EN PLACE DES INTERFACES DU SIGEFI AVEC LES SYSTEMES DE PAIE DE LA POLICE ET DE L'ARMEE	13
	G. PREPARER UN CAHIER DES CHARGES EN VUE DE L'INFORMATISATION DES CONTROLES FINANCIERS DES MINISTERES DEPENSIERS ET COMMENCER SA MISE EN ŒUVRE.....	13
	H. CONCLUSIONS GENERALES	14
	I. Annexes	13

I. INTRODUCTION

Au cours du troisième trimestre, les efforts des Responsables du Projet SIGEFI se sont focalisés prioritairement sur les deux points suivants :

- La mise en service officielle d'une liaison informatique entre le Ministère des Finances et la Banque de la République du Burundi ;
- La mise en œuvre de la nouvelle nomenclature.

Une grande partie des efforts ont été donc mobilisés pour ces deux points.

En effet, la mise en service officielle d'une liaison informatique entre le Ministère des Finances et la Banque de République du Burundi avait été retenue comme conditionnalité de l'Appui Budgétaire de l'Union Européenne pour l'exercice 2011.

Quant à la nouvelle nomenclature, elle doit être utilisée pour le budget 2012 selon l'article 14 de l'ordonnance n° 540/1210 du 10 Août 2010.

Au cours du même trimestre, l'Expert Fonctionnel a rejoint l'équipe du Projet SIGEFI pour commencer l'introduction de la messagerie entre les services clés du Ministère des Finances, installer et tester le Système Informatique de Gestion des Procédures Administratives (SIGPA) basé sur le Manuel Rationalisé du Circuit de la Dépense élaboré par le Ministère avec le soutien d'un expert de l'Union Européenne (annexe I).

II. LES ACTIVITES REALISEES AU COURS DU TROISIEME TRIMESTRE

Cette partie du rapport développe les actions/activités réalisées par rapport aux actions/activités prévues et retenues dans le document de stratégie de gestion des finances publiques (annexe II).

A. STABILISATION DU SIGEFI

Cette action est composée par les activités suivantes :

- Recrutement de deux informaticiens pour le Projet SIGEFI ;
- Mettre en place une structure technique pérenne reprise dans l'organigramme du MDF en charge du développement du SIGEFI ;
- Acquisition du serveur d'application+SBS2008Premium+Dot NET STUDIO ;
- Formation avancé aux informaticiens en Dot net STUDIO ;
- Continuer à corriger les anomalies du Système au niveau des procédures informatisées pour la production des états comptables ;
- Evaluation fonctionnelle des besoins à court termes ;
- Elaboration du manuel de la chaine rationalisé du circuit de la dépense.

Sur sept activités, une seule a été totalement réalisée, les autres sont encours et l'échéance de deux activités n'est pas encore arrivée. Le retard dans l'exécutions de certaines activités sont dû au maque de temps des décideurs, d'autres à l'absence de financement et d'autres enfin à l'absence des procédures.

A.1 Recrutement de deux informaticiens

La question du recrutement des deux informaticiens reste toujours posée. Le projet de recrutement de ces informaticiens a été validé par les autorités au cours du deuxième trimestre, nous restons en attente de la suite.

A.2 Acquisition du serveur d'application + SBS 2008 Premium + Dot Net STUDIO

Le processus d'acquisition du serveur d'application n'a pas été validé par la Commission Européenne. Le processus va être relancé. Le dossier d'appel d'offre que le Projet SIGEFI est entrain d'élaborer pour la relance du processus d'acquisition du serveur d'application va contenir également le renouvellement des ordinateurs. Le travail d'identification des ordinateurs à renouveler a été réalisé par les membres de l'équipe technique du Projet SIGEFI (annexe III). Les activités qui était prévues pour être réalisées sur le serveur d'application comme :

- Projet d'Implémentation du Courrier Electronique dans le SIGEFI et au Ministère des Finances ;
- Projet d'implémentation du Système Informatique de Gestion des Procédures Administratives (SIGPA) basé sur le Manuel Rationalisé du Circuit de la Dépense ; vont être installés et testés sur le serveur de test.

A.3 Formation avancé aux informaticiens en Dot Net Studio

Cette formation reste toujours d'actualité pour les développements futurs du SIGEFI.

Etant donné que des réaménagements au niveau du DP2 ont été opérés, cette formation devrait être organisée très prochainement.

Pour bénéficier de cette formation, le processus de recrutement de deux informaticiens validé par les autorités du Ministère devrait aboutir rapidement.

B.DEVELOPPER ET FINALISER LES NOUVEAUX MODULES SUIVANTS DANS L'APPLICATION SIGEFI

Le développement de l'automatisation des reports des soldes à la fin de l'exercice surtout les Restes à Payer Comptables « RAP », la production des O.V spécifiques (Attestation de Prise en Consignation « A.P.C », Restes à Payer comptables « R.A.P », les titres de créance avec la liste en annexe) et le paiement partiel suivant la nouvelle procédure comptable constituent des nouvelles fonctionnalités importantes pour la comptabilité de l'Etat car ils ont une incidence directe sur la fiabilisation des données surtout en phase ordonnancement et paiement. Elles facilitent également la mise en application de la liaison informatique Finances-BRB.

Le développement de ces nouvelles fonctionnalités est actuellement terminé. Elles sont entrain d'être testées et vont être mise en exploitation très prochainement.

C. INTRODUCTION DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE DANS LE SIGEFI

Le paramétrage de la Nouvelle Nomenclature dans SIGEFI est encours par le concepteur du logiciel (Société Soft Center).

En effet, avec l'assistance technique du FMI, une refonte totale de la nomenclature budgétaire a été opérée. Cette nouvelle nomenclature doit être utilisée pour la préparation budgétaire 2012.

Sur base du Plan Budgétaire et Comptable de 2004 introduit en 2005, la nomenclature actuelle du budget de l'Etat, comprend les classifications suivantes :

- (1) Une classification administrative permettant d'identifier le ministère et les directions, les projets, la localisation, ainsi que les entités bénéficiaires des fonds budgétaires ;
- (2) Une classification par nature identifiant les moyens mis à la disposition de la structure administrative ;
- (3) Une classification fonctionnelle qui permet d'identifier l'objectif de la dépense ; et
- (4) D'autres classifications concernant les dépenses de la réduction de la pauvreté et le mode de financement.

La révision de la nomenclature du budget de l'Etat vise, outre à la rendre conforme à la LOFP, à la simplifier pour en faire un outil de gestion accessible aux utilisateurs et offrant des possibilités de décomposition plus fine suivant les besoins. Elaborés sur les bases des bons principes en la matière, la nouvelle nomenclature reprend les classifications actuelles en les complétant (segment des programmes, sous classification des dépenses de réduction de la pauvreté, classification des bénéficiaires) et en les réorganisant (administrative, économique, fonctionnelle, source de financement).

En plus donc du travail de paramétrage des tâches suivantes doivent être réalisées par les fonctionnels :

- Analyser et valider les imputations budgétaires avant le paramétrage dans SIGEFI (table de passage);
- Proposer la présentation du Projet de Loi Budgétaire conformément à la Loi Organique Relative aux Finances Publiques ;
- Assister et contrôler la qualité des enregistrements des prévisions budgétaires ;
- animer éventuellement des formations en faveur des utilisateurs de la nouvelle Nomenclature.

Faute de mise en place d'une équipe proposée pour réaliser ces tâches, ce sont les membres du Projet SIGEFI qui s'en occupent (annexe IV).

D. ETABLISSEMENT D'UNE LIAISON INFORMATIQUE ENTRE LE MINISTERE DES FINANCES ET LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

La mise en service officielle d'une liaison informatique entre le Ministère des Finances et la Banque de République du Burundi qui vient d'être opérée constitue une grande avancée dans la bonne gestion des finances publiques. De plus, elle avait été retenue comme conditionnalité de l'Appui Budgétaire de l'Union Européenne pour l'exercice 2011.

Après la validation des procédures, le Projet SIGEFI s'est mis à l'œuvre pour implémenter la solution.

Rappel des procédures :

La décision prise est que dans un premier temps, il y ait la **Séparation de la Fonction SAISIE-VALIDATION des paiements** dans le module « paiements ».

Pour produire la comptabilité des paiements dans les délais, la Gestion des dates des opérations est à réorganiser comme suit :

5 dates sont possibles mais elles peuvent être réduites en une seule

- Date_paiement effectif (Manuel à la BRB : date de la pièce de paiement);
- Date_opération saisie paiement (automatique : date du jour);
- Date_saisie paiement (saisie par la BRB au niveau du SIGEFI : date de la pièce de paiement) ;
- Date_opération de validation (automatique : date du jour)
- Date_Validation paiement (Date saisie par la BRB : date de la pièce récupéré par le système).

N.B : Les dates : Date_paiement effectif (Manuel à la BRB), Date saisie paiement (automatique au niveau du SIGEFI) et Date_Validation paiement (automatique au niveau du SIGEFI) doivent être obligatoirement les mêmes.

Après le test de la solution, les responsables du Projet SIGEFI ont entamé le processus de sensibilisation aux utilisateurs pour que le nouveau système soit utilisé. C'est dans ce cadre qu'une réunion de deux jours réunissant les techniciens du Ministère des Finances et ceux de la Banque de la République du Burundi a été organisée (Annexe V).

L'objectif de séparer la fonction de saisie et celle de validation a été atteint. Pour atteindre ce louable objectif, l'intervention de plusieurs acteurs a été nécessaire, il faut

citer en première position les membres du Projet y compris l'Expert Fonctionnel. Il faut saluer également les efforts des utilisateurs de SIGEFI surtout ceux de la Banque de la République du Burundi.

Le premier objet de la liaison informatique entre le Ministère des Finances et la Banque de la République du Burundi qui était fixé sur le court terme est atteint. Il est donc important de commencer les discussions pour l'objectif fixé sur le moyen terme qui est décrit ci-dessous.

Ce nouveau système proposé sur le moyen terme sera toujours basé sur une liaison informatique (déjà existant) avec un module spécifique « Module de gestion des opérations de décaissements et d'encaissements » qui sera développé au niveau de la BRB. Ce Module spécifique de la BRB sera interfacée avec le Module « paiement » du SIGEFI. La procédure de fonctionnement de ce circuit est décrite ci-dessous

1) Les Dépenses avec ordonnancement préalable (ordres de virements (OV) et autorisations de décaissement en liquide (ADL)

❖ OTBU Ou Comptable

- la saisie des OV – ADL par le comptable est arrêtée tous les jours à 16H pour totalisation et édition des bordereaux et OV-ADL dans le SIGEFI (transmission journalière en J+1 des OV-ADL à la BRB) ;
- le module spécifique de gestion des opérations de décaissements et d'encaissements de BRB est mouvementé à partir de la saisie des virements-ADL dans le SIGEFI.

❖ BRB

- les saisies effectuées par le comptable dans le module paiement du SIGEFI sont émargées journalièrement des paiements par la BRB et l'application permet l'édition journalière des états de décaissements correspondants aux saisies (transmission des états arrêtés chaque soir à la BRB en J+1 au Caisbu accompagnés des pièces justificatives).

❖ Comptable-service Caisbu

- la passation journalière des écritures comptables par le service Caisbu (en J+1) par la validation des OV-ADL dans le SIGEFI d'après les pièces.

2) Les dépenses sans ordonnancement préalable

❖ BRB

Dans le module « gestion des opérations de décaissements et d'encaissements de la BRB » :

- paiements saisis avec référence aux types de dépenses concernés (la liste doit être tirée des rubriques du compte 472 du plan comptable, « imputation provisoire de dépenses ») ;
- édition journalière des états de décaissements correspondants aux saisies (transmission des états arrêtés chaque soir à la BRB en J+1 au Caisbu accompagnés des pièces justificatives).

Comptable-service Caisbu

Dans le SIGEFI :

- passation journalière des écritures comptables par le service Caisbu (en J+1) aux comptes d'imputation provisoire de dépenses d'après les états de décaissements.

N.B : Cette deuxième phase d'informatisation de l'étape « paiement » du circuit de la dépense a pour objet de :

Suivre et comptabiliser d'une façon fiable les dépenses payées par virements, par décaissement de liquide à la BRB et les dépenses sans ordonnancement préalable.

Actuellement, les autorisations de décaissement en liquide (ADL).

(ex. les frais de mission en dollars) sont matérialisées par des OV que rien ne distingue des OV utilisés pour les paiements par virements. Il convient de créer au niveau des éditions du SIGEFI des formulaires particuliers qui pourraient être intitulés « ADL » et seraient récapitulés sur un bordereau spécifique ;

E. INTRODUCTION DU FONDS COMMUN DE L'EDUCATION COMME BAS DANS SIGEFI

Le BAS/FCE a été créé au début de l'année 2011. Le Projet SIGEFI a fait tous les efforts pour introduire ce Budget dans SIGEFI-bis. Le BAS/FCE est géré parallèlement par deux logiciels TOMPLO et SIGEFI. Mais, il est prévu que le SIGEFI remplace complètement le TOMPLO dans la gestion du BAS/FCE.

L'exécution du Budget d'Affectation Spéciale suit des nouvelles procédures adoptées par la Loi Organique, alors que le SIGEFI a été développé pour gérer le Budget Général de

l'Etat dont l'exécution suit toujours les anciennes procédures. Au niveau du Budget d'Affectation Spéciale, la déconcentration de l'ordonnancement a été par exemple réalisée, alors qu'elle est projetée en 2014 pour le Budget Général de l'Etat.

Il est donc recommandé de faire une adaptation fonctionnelle du SIGEFI pour respecter les procédures du BAS/FCE et d'établir une connexion du Ministère gestionnaire au système.

F. MISE EN PLACE DES INTERFACES DU SIGEFI AVEC LES SYSTEMES DE PAIE DE LA POLICE ET DE L'ARMEE.

Après la mise en place des interfaces du nouveau logiciel de gestion intégrée du personnel avec SIGEFI, il est important de prévoir la mise en place des interfaces les systèmes de la Paie de la Police et de l'Armée.

Le financement de ce programme est prévu au niveau du Projet PAGE.

Au cours de ce quatrième trimestre, le Projet SIGEFI va commencer le travail de description de ces interfaces prévues.

Pour l'Armée, il faut préalablement la mise à jour de leur système de paie (qui est très anciens) pour le rendre compatible avec le système SIGEFI.

G. PREPARER UN CAHIER DES CHARGES EN VUE DE L'INFORMATISATION DES CONTROLES FINANCIERS DES MINISTERES DEPENSIERS ET COMMENCER SA MISE EN ŒUVRE.

L'extension de la couverture fonctionnelle du SIGEFI est nécessaire pour faciliter le travail aux contrôleurs des engagements de dépenses qui seront bientôt mis en place dans le cadre de la mise en application de la Loi Organique. Cette action doit être envisagée comme prioritaire dans le trimestre prochain.

CONCLUSIONS GENERALES

La mise en service de la liaison informatique entre le Ministère des Finances et la Banque de la République du Burundi a été une réussite encourageante pour les membres du Projet SIGEFI et les Partenaires. Les efforts conjugués de tous les acteurs couronnés de succès vont pousser le Projet SIGEFI à avoir beaucoup plus d'ambitions.

Pour le quatrième Malgré, en plus des activités encours comme l'introduction de la nouvelle Nomenclature pour le Budget 2011, le Projet d'Implémentation du Courrier Electronique dans le SIGEFI et au Ministère des Finances et le Projet d'implémentation du Système Informatique de Gestion des Procédures Administratives (SIGPA) basé sur le Manuel Rationalisé du Circuit de la Dépense, le Projet SIGEFI prévoit commencer la préparation d'un cahier des charges en vue de l'informatisation des Contrôles Financiers des ministères dépensiers et celui des interfaces du SIGEFI avec les systèmes de paie de la Police et de l'Armée.

ANNEXES

Annexe I: Schéma de la chaîne rationalisée de la dépense publique (proposition)

Annexe II: Fiche 003-bis commentée suivi_30_07 décembre 2011

Annexe III : Parc des machines du circuit à remplacer

Annexe IV : Nomenclature_Table de Passage

Annexe V : Liaison finances_BRB

Annexe VII : 3QX